

Crédit-cadre de Fr. 250'000.- pour l'extension du parc informatique des écoles primaire et enfantine selon le projet cantonal "MITIC 2009"

1. INTRODUCTION

Sous l'appellation "MITIC 2009" (Média, Image, et Technologie de l'Information et de la Communication), le Gouvernement jurassien a lancé, début 2006, un projet visant à prolonger et à renforcer les efforts accomplis depuis 1998 sous l'appellation "TIC 2002" en matière d'informatique dans les écoles jurassiennes et adopté par le Parlement en mai 2008. Il a pour objectif d'harmoniser le nombre de postes et de les mettre à niveau dans tous les établissements avec comme norme 3 postes par classe à l'école enfantine et primaire (correspondant à un ratio de 1 poste pour 6 élèves). Le Parlement a accepté le crédit-cadre de Fr. 1'150'000.- pour l'équipement des écoles enfantine, primaire et secondaire. Il porte sur les budgets 2008, 2009, et 2010.

2. HISTORIQUE ET SOLUTIONS PRÉCONISÉES POUR LES CLASSES ENFANTINES ET PRIMAIRES DELÉMONTAINES

Le Conseil communal a pris connaissance de manière détaillée du projet "MITIC 2009" en 2008 et a décidé de reporter son introduction effective dans les classes enfantines et primaires delémontaines à la législature 2009-2012 pour des raisons budgétaires.

En été 2008, le Conseil communal a mandaté le groupe de travail (PILOTIC), formé d'enseignants et de fonctionnaires communaux, pour examiner en détail les implications pour la Municipalité de "MITIC 2009". Le présent message s'appuie principalement sur les réflexions et travaux de préparation de ce groupe de travail. Les travaux ont notamment porté sur :

- l'évaluation détaillée des besoins des classes enfantines et primaires delémontaines ;
- la définition du matériel le mieux adapté à l'enseignement et compatible avec les directives cantonales en matière de coûts subventionnables ;
- le renouvellement des infrastructures réseau pour accueillir et garantir la viabilité des accès au serveur et à internet ;
- l'estimation des charges ultérieures de fonctionnement, exprimées en termes de finances et d'emploi.

Les conclusions de ces études peuvent être résumées comme suit :

- la nécessité d'augmenter le nombre de postes dans les classes est avérée et il est indispensable de donner suite à ce projet pour garantir une bonne formation des élèves à l'outil informatique ;
- le réseau informatique dans les bâtiments scolaires nécessite une mise à niveau pour accueillir les nouveaux postes supplémentaires ;
- la charge de travail induite par l'augmentation importante du parc de machines (de 100 à 175 postes) devra faire l'objet d'une évaluation et d'une décision quant au taux d'occupation de l'informaticien rattaché aux écoles (actuellement 50 %). Pour mémoire, il est généralement admis un poste à plein temps pour 60 machines ;
- s'agissant du financement des postes, il se fera par une acquisition directe.

3. COÛTS

Les coûts pour la Ville de Delémont sont évalués comme suit :

3.1. Ordinateurs portables "Apple MacBook" selon "MITIC 2009"

Selon le plan cantonal "MITIC 2009", les classes des écoles primaire et enfantine de Delémont auraient droit à deux portables par classe sur un total de 53 classes, ce qui représente un équipement de 106 portables pour l'ensemble des classes primaires et enfantines. Toutefois, dans un souci d'économie et de pédagogie, les écoles seront équipées de 75 ordinateurs portables répartis selon un plan établi par les écoles elles-mêmes. Toutes ces machines seront stockées dans des caisses, disposant d'un équipement de charge des batteries et adaptées au transport et au rangement.

A : acquisition des postes de travail portables "MITIC 2009" :

75 ordinateurs portables "Apple MacBook" selon "MITIC 2009" Fr. 105'878.25
Caisses de transports pour portables "MITIC 2009" Fr. 5'334.55

Logiciels divers pour portables "MITIC 2009" Fr. 4'646.85
Équipement multimédia selon "MITIC 2009" Fr. 9'293.70

Fr. 125'153.35

B : TVA 7,6% sur Fr. 125'153.35 Fr. 9'511.65

Total de la rubrique **Fr. 134'665.00**

3.2. Renouvellement des ordinateurs de classes "TIC 2002"

Les ordinateurs fixes installés dans les classes datent de 2002 et ont donné entière satisfaction. Toutefois, ces machines ne possèdent actuellement plus de garantie et ne sont plus réparables. Il est donc nécessaire de les remplacer pour des raisons évidentes de coûts de maintenance, de réparation et pour permettre aux utilisateurs de travailler de manière uniforme et sans disparité entre les nouveaux portables "MITIC 2009" et les postes fixes de classes.

A : renouvellement des ordinateurs "TIC 2002" :

70 postes fixes "Apple iMac 20 pouces" pour les salles de classe Fr. 89'712.00
Extension de garantie de 3 ans pour "Apple iMac 20 pouces" Fr. 12'295.50
Imprimantes pour "Apple iMac 20 pouces" Fr. 19'516.70
Logiciels spécifiques pour les postes fixes Fr. 9'293.70

Fr. 130'817.90

B : TVA 7,6% sur Fr. 130'817.90 Fr. 9'942.20

Total de la rubrique **Fr. 140'760.10**

3.3. Extension et amélioration du réseau informatique des écoles pour "MITIC 2009"

Le renouvellement de l'infrastructure réseau ainsi que l'amélioration des installations WiFi (réseau informatique sans fil) est nécessaire dans la grande majorité des bâtiments scolaires de la ville de Delémont car, actuellement, le matériel est obsolète et hors garantie, ou certains bâtiments n'offrent pas encore de liaisons sans fil pour permettre aux nouveaux ordinateurs d'accéder aux différents services et logiciels nécessaires à la formation des élèves.

A : extension du réseau informatique des écoles :

Bornes d'accès WiFi dans bâtiments non équipés Fr. 5'576.15
Renouvellement des éléments actifs CISCO et WiFi Fr. 50'000.00
Éléments de construction et matériel pour réseau communal Fr. 9'293.70
Travaux de rénovation et installation dans les bâtiments
pour réseau informatique communal Fr. 4'646.85

Fr. 69'516.70

B : TVA 7,6% sur Fr. 69'516.70 Fr. 5'283.30

Total de la rubrique **Fr. 74'800.00**

3.4. Divers

- Logiciels cantonaux pour "MITIC 2009" (non-soumis TVA) Fr. 3'750.00
- Divers et imprévus Fr. 2'024.90

TOTAL des rubriques 3.1. à 3.4, sans subvention cantonale	Fr. 356'000.00
Subvention cantonale : 53 classes "MITIC 2009"	- <u>Fr. 106'000.00</u>
TOTAL du crédit-cadre après déduction des subventions	<u>Fr. 250'000.00</u>

3.5. Récapitulation des coûts

Ordinateurs portables "Apple MacBook" selon "MITIC 2009"	Fr. 134'665.00
Renouvellement des ordinateurs de classes "TIC 2002"	Fr. 140'760.10
Extension et amélioration du réseau informatique pour "MITIC 2009"	Fr. 74'800.00
Logiciels cantonaux pour portables "MITIC 2009"	Fr. 3'750.00
Divers et imprévus	<u>Fr. 2'024.90</u>
TOTAL	Fr. 356'000.00
Déduction des subventions cantonales	- <u>Fr. 106'000.00</u>
TOTAL GENERAL	<u>Fr. 250'000.00</u>

IMPORTANT :

Les prix des différents appareils résumés ci-dessus sont dépendants du cours du dollar. Une variation sur le prix de la commande effective est donc possible.

4. FINANCEMENT

Ce crédit, prévu au budget des investissements, sera couvert pas voie d'emprunt dont la charge financière maximale se monte à Fr. 33'750.-/an (amortissement et intérêts).

5. PREAVIS DES AUTORITES ET CONCLUSION

Le présent crédit a été présenté à la Commission des écoles primaire et enfantine et à la Commission des finances, qui l'ont préavisé favorablement.

Le Conseil communal invite le Conseil de ville à approuver le crédit-cadre de Fr. 250'000.- pour l'extension du parc informatique des écoles primaire et enfantine selon le projet cantonal "MITIC 2009" demandé, qui correspond aux coûts d'acquisitions des ordinateurs portables, au remplacement des postes fixes de classes et au renouvellement de l'infrastructure réseau des écoles, ainsi que l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 15 juin 2009